

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 30 du 13 juin 2014**

**AVIS**

**AVIS**

de recrutement par concours sur épreuves en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs des études et techniques de l'armement.

*Du 12 mai 2014*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT : *direction des ressources humaines.*

**AVIS de recrutement par concours sur épreuves en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs des études et techniques de l'armement.**

*Du 12 mai 2014*

NOR D E F A 1 4 5 0 8 4 0 V

---

*Référence de publication* : BOC n° 30 du 13 juin 2014.

---

Il est organisé, au titre de l'année 2014, un concours sur épreuves en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs des études et techniques de l'armement en application des dispositions du décret n° 2008-944 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier de corps d'officiers de l'armement.

Une place est offerte au titre de ce recrutement. Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu les 8 et 9 octobre 2014. Les épreuves orales d'admission se dérouleront le 27 novembre 2014. L'horaire sera fixé ultérieurement et individuellement pour chaque candidat admissible.

Sont autorisés à se présenter à ce concours sous réserve de réunir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'admission dans le corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement fixées par l'arrêté du 18 janvier 2011 modifié :

- les officiers subalternes :

1. ayant accompli au moins quatre ans de service civil ou militaire dont au moins deux en qualité d'officier ;
2. âgés de vingt-cinq ans au moins et de trente ans au plus ;
3. titulaires d'un diplôme d'ingénieur ;

- les ingénieurs d'études et de fabrications :

1. ayant accompli au moins quatre ans de service civil ou militaire dont au moins deux en qualité d'ingénieur d'études et de fabrications ;
2. âgés de vingt-cinq ans au moins et trente ans au plus ;
3. titulaires d'un diplôme d'ingénieur ;

- les sous-officiers ou officiers marinières :

1. ayant accompli au moins quatre ans de service en cette qualité ;
2. âgés de vingt-sept ans au moins et de trente-cinq ans au plus ;
3. titulaires d'un diplôme d'ingénieur ;

- les agents civils sur contrat du ministère de la défense :

1. ayant accompli au moins quatre ans de service en cette qualité ;

2. âgés de vingt-sept ans au moins et de trente-cinq ans au plus ;
  3. titulaires d'un diplôme d'ingénieur ;
- les techniciens supérieurs d'études et de fabrications et les techniciens du ministère de la défense :
1. ayant accompli au moins quatre ans de service civil ou militaire dont au moins deux en qualité de technicien supérieur d'études et de fabrications ou de technicien du ministère de la défense ;
  2. âgés de vingt-cinq ans au moins et de trente-cinq ans au plus ;
  3. titulaires d'un diplôme d'ingénieur.

Les conditions de diplôme exigées des candidats peuvent être appréciées jusqu'à la date d'intégration dans le corps.

Les conditions d'âge et d'ancienneté de service sont appréciées au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

L'organisation du concours est fixée par l'arrêté du 29 juin 2009 modifié.

Les dossiers de candidature seront établis conformément aux dispositions du point 1. de l'instruction n° 144891/DEF/DGA/DRH/D du 8 juin 2012. Les candidats devront transmettre au plus tard le vendredi 25 juillet 2014, délai de rigueur, la demande d'inscription accompagnée des annexes II., III. et IV. (avis du second notateur sous pli cacheté) à l'adresse suivante :

Direction générale de l'armement  
DRH/SDMR/GM  
5 bis, avenue de la Porte de Sèvres  
75509 Paris cedex 15

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de l'armement hors classe,  
directeur des ressources humaines,*

Benoît LAURENSOU.